

Fiche-action n°N1

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Valoriser les potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg »

L'action porte sur :

- une renaturation et une revitalisation accentuées des parcs, espaces verts, talus, lignées d'arbres et biotopes favorables à la faune dans la commune (espèces indigènes, prairies, haies vives, talus à fauche tardive, pièces d'eau, abris (bâtiments), nichoirs, etc.);
- la gestion adéquate des milieux (tontes espacées et fauches tardives, lutte contre les espèces envahissantes, etc.) pour conserver et favoriser la diversité biologique floristique et faunistique indigène et protéger les espèces rares ou menacées (amphibiens, chauves-souris, oiseaux, petits mammifères, etc.), gestion qui intègre les intérêts sociaux à la protection de la nature en ville (espaces de détente et de loisirs).

Situation et justification

Actuellement les rares milieux semi-naturels de la commune de Chêne-Bourg sont colonisés par une flore plutôt banale (peu diversifiée et de faible intérêt écologique pour la faune) et/ou par des plantes néophytes¹.

Ces milieux sont plutôt espacés, formant un réseau trop discontinu pour que soient garanties les fonctions écologiques qu'ils devraient être aptes à remplir (corridors biologiques).

L'action porte sur les terrains communaux répertoriés sur le plan annexé ainsi que, dans la mesure du possible, des parcelles disposant de servitudes de passage (avec participation incitative de la commune).

L'action proposée consiste à inventorier, caractériser et revitaliser ces milieux, voire à en créer d'autres pour compléter le maillage.

Elle se justifie non seulement en termes de qualité écologique mais également en fonction de critères esthétiques et paysagers.

Objectifs visés

- ❖ Améliorer la diversité floristique et faunistique en milieu urbain (cf. bilan environnemental de Chêne-Bourg, 2004)
- ❖ Protéger des espèces de la flore et de la faune indigènes rares et/ou menacées (idem)
- ❖ Favoriser un bon fonctionnement du réseau écologique en densifiant les milieux
- ❖ Améliorer la qualité paysagère du milieu urbain
- ❖ Sensibiliser la population à la nécessité de préserver la diversité biologique et de sauvegarder les espèces indigènes rares et/ou menacées

Pertinence « développement durable » de l'action

La valorisation des potentialités écologiques en milieu urbain constitue non seulement une amélioration des conditions environnementales pour le maintien d'une flore et d'une faune diversifiées mais contribue également à embellir le cadre de vie des habitants. L'investissement économique à consentir peut rester relativement modeste en regard des bénéfices environnementaux et sociaux prévisibles. En outre, des économies substantielles pourraient être réalisées par des arrosages et des tontes moins fréquents (économies d'eau et d'énergie polluante) ainsi que par l'utilisation plus parcimonieuse d'engrais et de produits phytosanitaires. A noter à ce propos que le traitement des plantes par les produits phytosanitaires devrait être

¹ Plante néophyte : plante introduite volontairement ou naturellement sous nos latitudes depuis 1500 après Jésus-Christ. Cette notion couvre un grand nombre de plantes dont certaines parmi les principales espèces cultivées en Suisse (maïs, pommes de terre, soja). Beaucoup de plantes ornementales sont également des néophytes. On estime que 11 pour cent des plantes que l'on trouve en Suisse sont des néophytes. La grande majorité d'entre elles ne posent aucun problème mais certaines disposent de caractéristiques négatives qui permettent de les considérer comme envahissantes.

restreint et strictement limité en fonction des directives des lois en vigueur (notamment LPE, Osubst 1986 – 1992)

Descriptif et mise en place de l'action

Treize sites sont d'ores et déjà inventoriés sur le territoire communal (propriété de la commune). Deux d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux de revitalisation. Pour les onze autres, il est relativement facile de réaliser une amélioration de leurs conditions et caractéristiques écologiques. D'autres sites n'appartenant pas à la commune et disposant de servitudes de passage seraient inventoriés et des propositions de revitalisation seraient formulées auprès des propriétaires et régies avec participation incitative de la commune.

Pour chacun des sites, des aménagements ad hoc, plus proches de nature qu'ils ne le sont actuellement, seraient proposés avec étude de faisabilité à l'appui. Il s'agit par exemple de remplacer un gazon par de la prairie fleurie, une clôture ou une haie de thuyas par une haie vive, de planter des vivaces indigènes² rares, de maintenir une prairie rudérale³ par un entretien différencié, d'espacer les travaux d'entretien des prairies (fauches tardives), d'éradiquer des plantes envahissantes, de diminuer l'arrosage de certains espaces publics, voire le supprimer en période de sécheresse, d'utiliser des carburants écologiques pour le fonctionnement des machines d'entretien des espaces verts, etc.

Un aménagement plus adéquat sur les plans tant pratique qu'esthétique des lignées d'arbres en bordure de route (grilles d'arbres) serait également entrepris ainsi que l'inventaire des murs et pavages potentiellement végétalisables avec étude de faisabilité.

L'aménagement d'abris et de nichoirs sur des bâtiments serait également envisagé avec participation incitative de la commune. Dans cette optique notamment, les vieux arbres devraient être conservés dans la mesure où ils ne remettent pas en question la sécurité des personnes et des biens.

Une information ad hoc sur les objectifs visés accompagnerait la réalisation des travaux d'aménagement (celle-ci aurait valeur d'exemple et permettrait d'encourager gérants d'immeuble et particuliers à en faire autant).

Enfin, des enfants de la commune pourraient être conviés à participer à des réalisations pratiques de projets de valorisation.

Un des treize sites susceptibles d'être revitalisés est le Parc Floraire. Un certain nombre de propositions concrètes peuvent déjà être formulées et constituent ici un exemple de ce qui peut être accompli en termes de "valorisation des potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains" dans un parc présentant déjà une grande valeur naturelle et esthétique :

- récolter les eaux de pluie pour l'arrosage,
- renaturer le fond du ruisseau,
- remplacer les éventuelles plantes néophytes ou envahissantes par des espèces indigènes (haies, bosquets, arbres exceptés),
- augmenter la surface du parc consacrée à la partie "sauvage" (pré de fauche) sans modifier son architecture et trouver une solution plus élégante que la clôture pour la protéger du piétinement et du dérangement,
- végétaliser les murs du parc,
- protéger des espèces menacées telles que les tritons alpestre et lobé, classés " en danger" sur la liste rouge des amphibiens menacés en Suisse,
- aménager des passages à petite faune pour sortir sur les côtés est et ouest du parc,
- installer des panneaux d'information discrets et esthétiquement bien intégrés sur les tritons, la gestion du parc, la valeur et l'intérêt des milieux plus naturels et moins entretenus, etc.

² Une plante *vivace*, ou pérenne, est une plante herbacée vivant plus de deux ans qui résiste aux rigueurs de la mauvaise saison, qu'il s'agisse du gel de l'hiver ou de la sécheresse des étés caniculaires. Elle passe l'hiver soit au-dessus du sol en gardant les tiges ou les feuilles, soit sous terre sous forme de bulbe, rhizome, tubercule,...

Une plante *indigène* est une espèce native d'une région spécifique et qui croît spontanément dans cette zone donnée de la répartition globale de l'espèce; son matériel génétique s'est adapté à cette zone en particulier. Sa présence sur le territoire n'est pas attribuable à l'intervention humaine.

³ Les plantes *rudérales* sont des plantes qui poussent spontanément dans les friches, les terrains vagues récemment bouleversés, les décombres, le long des chemins, souvent à proximité des lieux habités par l'homme.

Calendrier

Dès l'acceptation du projet, l'action peut être exécutée dans un laps de temps qui dépend du rythme d'intervention sur le terrain. Les différents projets de revitalisation proposés ici sur les terrains propriété de la commune peuvent ainsi être potentiellement exécutés en un à deux ans mais leur réalisation peut aussi être davantage étalée dans le temps. L'entretien des sites revitalisés est, quant à lui, permanent.

La réalisation de projets sur des terrains privés avec participation de la commune dépend de la volonté des propriétaires de s'engager dans la démarche et de la décision municipale de leur accorder les subventions nécessaires.

Nom des responsables

Conseiller administratif en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Secrétaire général de l'administration communale, responsable de l'entretien du domaine public.

Nom des partenaires et mode de participation

Outre les services ad hoc de la commune (maîtres d'œuvre) :

- Domaine Nature et Paysage (Département du Territoire),
- mandataires tels que Ecologues, paysagistes, urbanistes, architectes, ingénieurs, jardiniers et entreprises générales.
- Spécialistes en consultation.
- Propriétaires de villas, d'immeubles et régies dans le cas de propriétés privées.
- Conseil consultatif de l'environnement communal (s'il est créé)

Budget

A établir pour chacun des sites à revitaliser (inventaire de référence, aménagements, étude de faisabilité)

Choix de la méthode de suivi et indicateurs de développement durable

Un suivi de l'évolution des sites à travers des mesures régulières sur des espèces cibles et des indicateurs de la flore et de la faune devrait permettre d'évaluer le succès de l'opération.

Mesures effectuées à intervalles réguliers sur les sites revitalisés et sur l'ensemble du territoire communal, notamment pour estimer de manière chiffrée l'efficacité écologique des travaux de revitalisation accomplis :

- dénombrements d'individus appartenant aux espèces floristiques et faunistiques indicatrices choisies et/ou
- détermination des richesses floristique / faunistique et/ou
- analyse des compositions floristique / faunistique (nombre d'espèces rares, menacées, envahissantes, détection de maladies, etc.)
- analyse du degré de satisfaction et d'intérêt des habitants de Chêne-Bourg (enquête pour déterminer si l'action a une valeur éducative, est socialement appréciée et psychologiquement positive).
- évaluation de l'effort d'entretien nécessaire pour déterminer si le projet est économiquement viable en termes de coûts.

Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan périodique sur la base des indicateurs du développement durable et des commentaires transmis de manière à ajuster l'action, par exemple à travers un entretien adéquat et une amélioration des conditions environnementales dans et autour des sites, une valorisation de nouveaux sites et/ou habitats pour certaines espèces, la réalisation d'actions inter-communales, une connexion avec des activités éducatives ou de sensibilisation sur l'environnement communal et son patrimoine naturel, etc.

Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 en octobre 2006

Annexe :

Dossier "La nature en ville"